

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## NOTE DE SYNTHÈSE n°2019-01

Réunion du Conseil du 12 février 2019 à Mirecourt

- **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ;**
- **Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 09/01/2017) :**
  - **Décision n°2018-49 du 05/12/18 :** Signature d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la commune de BETTEGNEY SAINT BRICE au titre des travaux de changement ponctuel du réseau d'eau pluvial dans le cadre des travaux d'assainissement de la commune, pour un montant estimé à 5 709,50 euros ;
  - **Décision n°2018-50 du 29/12/18 :** Fixation des loyers 2019 pour les logements intercommunaux ;
  - **Décision n°2018-51 du 31/12/18 :** Signature d'une convention de réalisation des actions du (SDAASP) Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public avec le Conseil Départemental des Vosges ;
  - **Décision n°2019-01 du 03/01/2019 :** Fixation des tarifs 2019 du musée de la lutherie et de l'archèterie françaises ;
  - **Décision n°2019-02 du 03/01/2019 :** Fixation des tarifs 2019 du Maison de la Musique Mécanique et de la Dentelle ;
  - **Décision n°2019-03 du 03/01/2019 :** Fixation des tarifs 2019 de location des bureaux et salles de la Maison des services au public de Mirecourt - rue des Pampres ;
  - **Décision n°2019-04 du 29/01/2019 :** Création d'un régie de recettes et nomination des régisseurs pour la Maison des services au public de Mirecourt - rue des Pampres ;
  - **Décision n°2019-05 du 31/01/2019 :** Fixation du tarif 2019 de la redevance d'utilisation de la station de transit située à Ramecourt ;
  - **Décisions de liquidation de subvention dans le cadre du Projet d'intérêt Général «habitez mieux» ;**
- **Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 09/01/2017) :**
  - **Décision n°2019-01 du 22/01/2019 :** Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la zone d'activités de l'Aéropôle Sud Lorraine ;
  - **Décision n°2019-02 du 22/01/2019 :** Plan de financement du projet d'aménagement de la déchèterie, de la zone de transit des déchets verts et des gravats à Mirecourt ;
  - **Décision n°2019-03 du 22/01/2019 :** Projets 2019 du Contrat de territoire 2018-2020 avec le Conseil Départemental des Vosges ;
  - **Décision n°2019-04 du 22/01/2019 :** Achat d'un terrain à Mirecourt pour aménager la déchèterie, la zone de transit des déchets verts et des gravats pour un montant de 74 920 euros ;
  - **Décision n°2019-05 du 22/01/2019 :** Plan de financement du projet d'achats de deux pianos pour l'école de musique intercommunale à Mirecourt ;

### 1. Conseil intercommunal de prévention de la délinquance (CISPD)

Le bureau propose de délibérer au sujet du conseil intercommunal de prévention de la délinquance.

### 2. Attributions de compensations prévisionnelles au titre de l'année 2019

Conformément à l'article L1609 nonies C alinéa IV du Code Général des Impôts, le conseil communautaire doit, avant le 15 février de chaque année, communiquer un montant prévisionnel des attributions de compensation aux communes membres (**voir annexe téléchargeable**).

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Le bureau propose de délibérer au sujet des montants des attributions de compensations prévisionnelles au titre de l'année 2019 sur la base des calculs établis.

Il est précisé que ces montants seront ajustés en fonction des travaux de la CLECT et que les attributions de compensations définitives seront votées en fin d'année par le Conseil Communautaire.

## 3. Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le bureau propose de délibérer au sujet de l'ouverture de crédits d'investissement du budget principal avant l'adoption du budget 2019 :

- achat d'un terrain à Mirecourt pour aménager la déchèterie, la zone de transit des déchets verts et des gravats pour un montant de 82 000 € TTC (OP 52-2111-812) ;
- logiciel de comptabilité/ressources humaines pour un montant de 5 468 € TTC (OP 51-2051-020) ;
- logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme pour un montant de 3500 € TTC (OP 51-2051-820);
- travaux sur bâtiment de la zone de l'ancienne cotonnière à Poussay pour un montant de 4 015 € TTC (OP 60-2313-902) ;
- achat d'un copieur pour un montant de 2 270 € TTC (OP 51-2183-020) ;

**Pour les points 4, 5 et 6 se référer aux synthèses budgétaires (voir annexes téléchargeables)**

## 4. Comptes de gestion 2018

Le bureau propose de délibérer au sujet des comptes de gestion 2018 de la communauté de communes.

## 5. Comptes administratifs 2018

Le bureau propose de délibérer au sujet des comptes administratifs 2018 de la communauté de communes (voir trois comptes administratifs téléchargeables).

## 6. Affectations de résultats 2018

Le bureau propose de délibérer au sujet des affectations de résultats 2018 de la communauté de communes.

## 7. Débat d'orientations budgétaires 2019

Le bureau propose d'ouvrir le débat d'orientations budgétaires 2019 (voir rapport téléchargeable).

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## 8. Tableau des effectifs

Le bureau propose de délibérer au sujet des affectations du tableau des effectifs comme suit :

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- agent social principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet : + 1 (transfert de la MSAP de Mirecourt vers la CCMD)
- adjoint technique : - 1 (mutation vers la commune de Mirecourt)

Secrétaires de mairie intercommunale nommées stagiaires :

- adjoint administratif contractuel 11 h 00 hebdomadaires : - 1
- adjoint administratif permanent 11 h 00 hebdomadaires : + 1
- adjoint administratif contractuel 32 h 30 hebdomadaires : - 1
- adjoint administratif permanent 32 h 30 hebdomadaires : + 1

- à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 :

Suite à la réussite au concours de technicien :

- adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe : - 1
- technicien : + 1

## 9. Questions et informations diverses